

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 1<sup>er</sup> février 2016 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire suppléant, madame Françoise Cormier :

Daniel Leblanc  
André Picard  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon  
Mario Lasalle

Est absent :  
Denis Laporte, maire

Est également présent, Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

**2016-0102-034**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

**2016-0102-035**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DES 5 ET 18 JANVIER 2016**

Sur la proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances ordinaire et ajournée des 5 et 18 janvier 2016 soient adoptés.

**ADOPTÉ**

**2016-0102-036**

**ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 2015-2, lot 1 et lot 2 du 28 janvier 2016, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 28 782,79 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 2015-3, lot 2015-4, lot 3 et lot 4 du 28 janvier 2016, d'une somme de 123 381,54 \$, soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**2016-0102-037**

**ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 janvier 2016.

**2016-0102-038**

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Personne n'étant présent dans la salle, le président d'assemblée clôt la période de demande verbale.

**2016-0102-039**

**GALA DU PRÉFET DE LA MRC DE LA MATAWINIE**

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter deux billets pour le gala du préfet de la Matawinie qui aura lieu le mercredi 6 avril 2016 à St-Jean-de-Matha pour la somme totale de 260 \$ et d'y déléguer le maire et un autre conseiller.

**ADOPTÉ**

**2016-0102-040**

**ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** la Mutuelle des Municipalités du Québec, dans son communiqué du 28 octobre 2008, annonçait qu'elle s'engageait par avenant, à ne pas appliquer la règle proportionnelle si la valeur de reconstruction d'un bâtiment a été attestée par une évaluation professionnelle, réalisée par un évaluateur en bâtiment agréé et ce montant d'assurance attesté deviendrait alors le montant maximum payable en cas de perte totale du bâtiment;

**ATTENDU QUE** le 12 janvier 2009 le conseil adoptait la résolution R 024-2009 accordant le contrat d'évaluation des bâtiments municipaux à Bertrand Simard et associés inc. pour la somme de 7 000 \$;

**ATTENDU QUE** notre courtier d'assurance nous a avisé que la Mutuelle des Municipalités du Québec demande de refaire l'évaluation des bâtiments tous les trois ans;

**ATTENDU QUE** l'évaluateur Bertrand Simard et associés inc. a soumis une offre de service au montant de 7 000 \$, excluant les taxes pour l'évaluation de tous les bâtiments municipaux incluant les nouveaux bâtiments, tels que : entrepôt de la 17<sup>e</sup> Rue, entrepôt au 51, 4<sup>e</sup> Avenue, bâtiment du parc du Moulin Fisk et bâtiment au parc du quai municipal;

**ATTENDU QUE** le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'accorder le mandat d'évaluation des bâtiments municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers de mandater la firme Bertrand Simard et associés inc. pour procéder à l'évaluation de tous les bâtiments municipaux pour la somme de 7 000 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** les crédits disponibles du poste d'honoraires professionnels 02-190-00-412 soient affectés à cette dépense.

**ADOPTÉ**

**2016-0102-041**

**RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Crabtree a adhéré à la Mutuelle des municipalités du Québec pour son portefeuille d'assurances générales;

**ATTENDU QUE** la municipalité par sa résolution R 032-2004 a assigné Les Assurances Guy Varin pour négocier ses polices d'assurances avec la Mutuelle;

**ATTENDU QUE** monsieur Varin a déposé à la municipalité une proposition de renouvellement des assurances s'élevant à 86 698 \$ (taxes incluses);

**ATTENDU QUE** l'offre de renouvellement est acceptable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droits.

2. **QUE** la municipalité renouvelle son contrat d'assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année ayant été déposées par la MMQ le 20 janvier 2016 et totalisent la somme de 86 698 \$ (incluant taxes applicables);

**ADOPTÉ**

**2016-0102-042**

**RÈGLEMENT 2016-274 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2012-205  
AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE À  
L'ENTRETIEN D'UNE SECTION DU CHEMIN FROMENT ENTRE LES  
MUNICIPALITÉS DE SAINT-PAUL ET CRABTREE**

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que le règlement portant le numéro 2016-274 abrogeant le règlement 2012-205 autorisant la conclusion d'une entente relative à l'entretien d'une section du chemin froment entre les municipalités de Saint-Paul et Crabtree soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÈGLEMENT 2016-274**

**ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2012-205 AUTORISANT LA  
CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE À L'ENTRETIEN D'UNE  
SECTION DU CHEMIN FROMENT ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE  
SAINT-PAUL ET CRABTREE**

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du 7 décembre ajournée le 14 décembre 2015, le Conseil municipal de Crabtree adoptait la résolution R 403-2015 demandant à la municipalité de St-Paul de mettre fin à l'entente intermunicipale relative à l'entretien d'une section du chemin Froment entre les municipalités de St-Paul et Crabtree;

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2015, le Conseil municipal de St-Paul adoptait la résolution 2015-527 donnant son accord à la municipalité de Crabtree pour mettre fin à l'entente intermunicipale relative à l'entretien d'une section du chemin Froment entre les municipalités de St-Paul et Crabtree;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'abroger le règlement 2012-205;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 janvier 2016;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance, et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers que le règlement portant le numéro 2016-174 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

## **ARTICLE 2**

Le présent règlement abroge le règlement 2012-205.

## **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### **ADOPTÉ**

2016-0102-043

#### **APPUI D'UNE DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE**

**ATTENDU QUE** Ferme Sylvain Brouillette inc. possède une terre composée des lots 4736846 sur le territoire de la municipalité de Crabtree en bordure du chemin de la Rivière Rouge et que ce terrain est situé dans la zone verte;

**ATTENDU QUE** Ferme Sylvain Brouillette inc. souhaite combler une dépression dans le terrain afin de mettre le terrain plat et de cultiver cette partie de la terre par la suite;

**ATTENDU QUE** Ferme Sylvain Brouillette inc. doit produire une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour utiliser ce terrain à d'autres fins que l'agriculture et que cette demande doit être appuyée par la municipalité si le projet est conforme;

**ATTENDU QUE** le projet ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur dans la municipalité de Crabtree;

**ATTENDU QUE** le but de l'ouvrage est de remettre une partie de terre agricole en culture et qu'il n'est pas possible de faire ce type de projet hors de la zone agricole;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers, que la municipalité de Crabtree appuie la demande de Ferme Sylvain brouillette inc., auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricole sur le lot 4736846 pour combler une partie de terre.

### **ADOPTÉ**

2016-0102-044

#### **MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE CONTRIBUTION LORS D'ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRES SOCIAUX**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal veut modifier la politique concernant le décès d'élus ou d'anciens élus municipaux de Crabtree;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers de modifier la politique de reconnaissance et de contribution lors d'événements à caractères sociaux telle que présentée par le directeur général.

### **ADOPTÉ**

2016-0102-045

#### **FORMATION SUR LES RÉFRIGÉRANTS DE SYNTHÈSE (ARÉNA)**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le conseiller municipal Mario Lasalle et l'inspectrice municipale Justine Jetté Desrosiers à participer à une formation de l'Alliance québécoise du loisir public intitulée : « Les réfrigérants de synthèse : comment s'assurer de faire le meilleur choix (performance, économique, environnemental, social » qui se tiendra à Longueuil le 15

mars 2016 et de défrayer les coûts qui s'y rattachent, que les crédits disponibles soient affectés au poste 02-701-90-454-00.

**ADOPTÉ**

**2016-0102-046**

**MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR SIGNATURE DE PROTOCOLE DE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES**

**ATTENDU QU'**il y a lieu à la demande de la Sûreté du Québec de modifier la résolution R 134-2011 adopté par le conseil le 4 avril 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

D'abroger la résolution R 134-2011;

D'autoriser Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente avec la Sûreté du Québec, concernant la vérification des antécédents criminels des membres du conseil municipal, de tous les bénévoles ou travailleurs de la municipalité de Crabtree qui pourraient être en contact avec une personne vulnérable tel que défini dans le protocole d'entente;

**DE** désigner Pierre Rondeau, à titre de représentant de la municipalité de Crabtree, qui aura la responsabilité d'identifier convenablement avec une pièce d'identité avec photo, toutes les personnes qui consentiront à la vérification de leur antécédent criminel par la Sûreté du Québec;

**DE** désigner Christian Gravel, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à titre de substitut pour accomplir les fonctions reliées aux demandes de filtrage.

**ADOPTÉ**

**2016-0102-047**

**FÊTE DE LA PÊCHE 2016**

Sur la proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice du service des loisirs, Shanie Déziel à procéder à l'inscription de la municipalité de Crabtree dans le cadre de la Fête de la pêche du gouvernement du Québec qui se tiendra les 3, 4 et 5 juin 2016.

**ADOPTÉ**

**2016-0102-048**

**ENSEMENCEMENT DE TRUITES**

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice des loisirs Shanie Déziel à faire une demande de subvention au programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

**ADOPTÉ**

**2016-0102-049**

**RÈGLEMENT 2016-273 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR FINANCER LES FÊTES DU CENTENAIRE DE 2021**

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers que le règlement portant le numéro 2016-273 décrétant la

création d'une réserve financière pour financer les fêtes du centenaire de 2021 soit adopté.

## **ADOPTÉ**

### **RÈGLEMENT 2016-273**

#### **DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR FINANCER LES FÊTES DU CENTENAIRE DE 2021**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Crabtree fêtera en 2021 les 100 ans de sa fondation;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal prévoit l'organisation d'activités spéciales pour cet événement qui demanderont des fonds importants;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 1094.1 du code municipal une municipalité peut créer une réserve financière;

**ATTENDU QUE** la réserve financière pour les fêtes du centenaire serait créée au profit de l'ensemble du territoire;

**ATTENDU QU'**Avis de Motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil du 5 janvier 2016;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance, et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement portant le numéro 2016-273 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule ci-haut fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

La réserve financière créée doit servir exclusivement à l'organisation des fêtes du centenaire qui auront lieu en 2021.

#### **ARTICLE 3**

La réserve financière sera limitée à 50 000 \$.

#### **ARTICLE 4**

La réserve financière sera financée à raison d'un montant de 10 000 \$ annuellement provenant du fonds général;

#### **ARTICLE 5**

La réserve financière commencera à s'accumuler dès que le règlement entrera en vigueur en 2016.

Elle sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.

#### **ARTICLE 6**

À la fin de l'existence de la réserve, l'excédent des revenus sur les dépenses sera affecté au fonds général de la municipalité.

#### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

**ADOPTÉ**

**2016-0102-050**

#### **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À CULTURE LANAUDIÈRE**

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion à Culture Lanaudière pour l'année 2016-2017 pour la somme de 220 \$.

**ADOPTÉ**

**2016-0102-051**

#### **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION – LES ARTS ET LA VILLE**

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion à l'organisme « Les arts et la ville » pour l'année 2016 pour la somme de 100 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ**

**2016-0102-052**

#### **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION - SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE LANAUDIÈRE INC.**

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler pour l'année 2016 l'adhésion comme membre corporatif à la Société de généalogie de Lanaudière inc. pour une somme de 75 \$.

**ADOPTÉ**

**2016-0102-053**

#### **DÉMISSION DE L'OFFICIER MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** le 16 décembre 2013 le conseil adoptait la résolution R 500-2013 autorisant l'embauche de Marie-Eve Bégin au poste d'officier municipal;

**ATTENDU QUE** Marie-Eve Bégin a remis le 1<sup>er</sup> février 2016 sa lettre de démission, suite à un changement d'emploi, effective le samedi 6 février 2016;

**ATTENDU** la satisfaction du travail effectué par Marie-Eve Bégin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la démission de Marie-Eve Bégin au poste d'officier municipal et de lui envoyer une lettre de remerciement pour les années de service rendu.

**ADOPTÉ**

**2016-0102-054**

**APPEL D'OFFRES DE CANDIDATURES AU POSTE D'OFFICIER MUNICIPAL**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de mandater le directeur général pour faire un appel d'offres de candidatures pour pourvoir le poste d'officier municipal.

**ADOPTÉ**

**2016-0102-055**

**AJOURNEMENT**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner la séance ordinaire au lundi 22 février 2016 à 19 h.

**ADOPTÉ**

**La séance est levée à 19 h 39.**

\_\_\_\_\_  
Françoise Cormier, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Françoise Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.